

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-447558

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11981 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Dehbi Imane

Date de naissance : 21.08.86

Adresse :

Tél. : 0665 46 20 26 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23/09/2019

Nom et prénom du malade : DEHBI Imane Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 23/08/19

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Dr. Amal BENKIRANE

Professeur d'Anatomie Pathologique
Ex. Enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca



**CENTRE DE
PATHOLOGIE
SPÉCIALISÉE
CASABLANCA**

CASAPATH

Dr. Lamia JABRI

Professeur d'Anatomie Pathologique
Ex. Enseignante à la Faculté de
Médecine de Casablanca

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMO-CYTOPATHOLOGIQUE

De la part du Dr : BELCHAITZ Saul

Nom et prénom du patient : DEHBI Imane

Age : 1980 Sexe :

Date de prélèvement : 23/08/2019

Renseignements cliniques et paracliniques :

..... Furtif de contrôle

Organe prélevé :

Nature de l'acte réalisé :

Biopsie antérieure : Oui Non Réf

FCV : Vagin Exocol : Endocol :

Date des dernière règles : Parité :

Thérapeutique antérieure ou en cours :

Signature & Cachet

Docteur BELGHIN SAÏB
GYNECOLOGUE-OBSTÉTRICIE
CHIRURGIENNE
Ex. ATE 0235
Ex. Rue Ilysa Abou
Tél: 0522 206 579
I.F: 40305040
CN.S: 22890710989 979



CASAPATH

RECU LE : 28/08/2019
EDITE LE : 29/08/2019

NOM & PRENOM : DEHBI IMANE
PRESCRIPTEUR : DR BELGHITI
AGE : 39 ans
Code Patient : 050037
N/REF : C90828840
ORGANE : FROTTIS DU COL

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

Frottis de contrôle

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

- Frottis en milieu liquide selon la technique Prepstain

- Qualité du frottis :
Très bonne qualité.

- CLASSE DU FROTTIS SELON LE SYSTEME DE BETHESDA :
Pas de lésion intra-épithéliale ou de malignité.

- Description cytologique :

Le frottis étudié après cyto centrifugation de l'échantillon recueilli en milieu liquide montre une cellularité adéquate faite de cellules malpighiennes superficielles à cytoplasme éosinophile et à noyau petit régulier avec une chromatine fine sans anomalie du rapport nucléocytoplasmique. Le fond est ponctué de rares polynucléaires neutrophiles. Il est également retrouvé des cellules endocervicales régulières isolées ou en amas. Il n'est pas noté de signes cytologiques d'infestation virale ou de signes de dysplasie.

CONCLUSION :

- Frottis cervical normal.
- Absence de signes cytologiques de dysplasie ou de néoplasie.

Signé : Dr. Amal BENKIRANE

Pr. Amal BENKIRANE
Anatomo-Pathologiste
Centre de Pathologie Casapath
6, Rue des Hôpitaux Rés. du Parc
- Casablanca -
Tél.: 05 22 22 13 46 - Fax : 05 22 22 14 24



CENTRE DE PATHOLOGIE SPÉCIALISÉE CASABLANCA

6, rue des Hôpitaux - Résidence du Parc - 1er étage 20360 - Casablanca
Tel.: 0522 22 13 46/66 - Fax : 0522 22 14 24 - Email : labocasapath@gmail.com

Patente 36333531 ICE 001624540000044

FACTURE N° 19/5598

Casablanca, le : 03/09/2019
Analyses effectuées le : 28/08/2019
Pour : DEHBI IMANE
Sur prescription du : DR BELGHITI
Référence : **C90828840**

Analyse effectuée

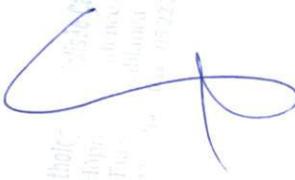
Cytologie
FROTTIS DU COL

Cotation :

Montant Net : 200,00 Dhs

**Arrêtée la présente facture à la somme de
Deux cents Dirhams**

Signé :


Centre de Pathologie - Casablanca
6, Rue des Hôpitaux - Résidence du Parc
1er étage - Casablanca
Tél : 0522 22 13 46 / Fax : 0522 22 14 24

DOCTEUR Saïd BELGHIT
GYNECOLOGUE – ACCOUCHEUR
Chirurgie gynécologique
Chirurgie Endoscopique
Stérilité- Echographie – Endoscopie

Ancien chef du service de chirurgie
Gynécologique de l'Hôpital Militaire de Marrakech

29, Rue Ilya Abou Mady –Gautier
(Ex. rue Buffon)- Casablanca
Face Commissariat Central
C.022- 20.65.79 / 022-22-79-75
Fax : 0522-20-67-57
Patente : **35509499**

FACTURE 20192128

Le cabinet vous prie de croire à l'assurance des ses meilleurs sentiments et vous présente
le relevé de ses honoraires s'élevant à la somme de : **800 dh**

-	Consultation	: 300 dh
-	Echographie Pelviennes	: 500 dh

Exécutées le : **23/08/2019**

Mme : **DEHBI IMANE**

SIGNATURE

Docteur BELGHITI Saïd
GYNECOLOGUE - ACCOUCHEUR
CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE
Ex. All. des Hôpitaux de Paris
29, Rue Ilya Abou Mady - Gautier
Tél: 0522 206 579 - Fax: 0522 227 975
I.F: 40305040 - P: 35509499
CNCS: 2289024